



# Communiqué de presse

23 juin 2026

## Cenon et Tresses consolident leur partenariat autour du complexe aqualudique Élodie Lorandi

Dès le 1er juillet 2026, les habitants de Tresses bénéficient des mêmes tarifs que les habitants de Cenon pour accéder au complexe aqualudique Élodie Lorandi. Cette nouvelle convention conclue entre les deux communes vise à faciliter l'accès à la natation et aux activités aquatiques tout en garantissant un partage équilibré des coûts de fonctionnement de l'équipement.

- **Poursuite du partenariat pour le public scolaire**

Depuis 2023, les élèves d'une école de Tresses sont accueillis au complexe aqualudique Élodie Lorandi dans le cadre de l'apprentissage de la natation scolaire. Cette coopération permet chaque année à de nombreux enfants de bénéficier d'un enseignement essentiel à la maîtrise du savoir-nager, compétence fondamentale en matière de sécurité et d'accès aux activités aquatiques.

L'accueil des scolaires se poursuit dans les conditions actuellement mises en œuvre, en lien avec les équipes éducatives et les maîtres-nageurs sauveteurs du complexe.

- **Des tarifs préférentiels ouverts aux Tressois**

La convention signée entre les deux communes permet désormais aux habitants de Tresses d'accéder à l'ensemble des prestations du complexe aqualudique aux mêmes tarifs que les résidents de Cenon.

Cette mesure concerne aussi bien l'accès aux bassins que les activités proposées par l'équipement.

Afin de compenser l'écart entre le tarif résident et le tarif extérieur, la commune de Tresses versera une participation financière à la Ville de Cenon.

Le montant de cette contribution est calculé à partir de la différence entre les tarifs appliqués aux résidents et aux non-résidents, à laquelle est appliqué un coefficient de majoration tenant compte de la mobilisation des maîtres-nageurs sauveteurs et des coûts de fonctionnement de l'établissement.

Ce mécanisme permet de couvrir non seulement le coût de la prestation rendue mais également une partie des charges liées à l'exploitation quotidienne de l'équipement.

- **Un bénéfice partagé pour les habitants et les collectivités**

Pour le complexe aqualudique Élodie Lorandi, ce partenariat constitue un levier de fréquentation supplémentaire et génère des recettes complémentaires participant au financement du service public.

La Ville de Cenon préserve sa pleine autonomie de gestion : l'organisation, le choix des activités proposées et des orientations de l'établissement.

Cette coopération illustre la capacité des collectivités à mutualiser leurs ressources au service des habitants et à construire des réponses concrètes aux besoins du territoire. Avec pour la Ville de Cenon l'intention de développer cette dynamique avec d'autres communes de la rive droite.

- **Rendez-vous le 30 juin pour la signature de la convention de partenariat**

La convention de partenariat entre les villes de Cenon et de Tresses sera officiellement signée le mardi 30 juin 2026 à 9h30 au complexe aqualudique Élodie Lorandi. Cette signature se déroulera en présence de Jean-François Egron, maire de Cenon et de Christian Soubie, maire de Tresses.

Cette séquence interviendra à l'issue de la visite de Bachir Bakhti, préfet délégué pour l'égalité des chances auprès du préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, ainsi que de Jean-Marc Huart, recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine au complexe aqualudique, organisée dans le cadre des séances de natation scolaire proposées aux élèves de grande section de maternelle bénéficiant du dispositif « Classes bleues ». Cette visite sera l'occasion de mettre en lumière l'engagement de la Ville de Cenon en faveur de l'apprentissage précoce de la natation et de l'égalité d'accès aux pratiques sportives.